

# INSCRIVEZ-VOUS AU REGISTRE MUNICIPAL DE L'HOSPITALET



Estem  
al teu  
servei.

Primer  
de tot  
ets tu



Ajuntament de L'Hospitalet

En tant que résident à L'Hospitalet, vous devez vous inscrire au registre municipal. L'inscription vous servira à justifier votre résidence habituelle dans d'autres démarches.

## COMMENT ÇA SE PASSE ?

Quand vous établissez votre résidence dans la commune, vous devez demander votre inscription au registre municipal des habitants

## QUI PEUT LE FAIRE ?

- Toute personne majeure résidant dans la commune peut demander son inscription au registre municipal des habitants.
- Toute personne majeure peut demander l'inscription d'une autre personne avec l'autorisation expresse de la personne concernée.
- Dans le cas des mineurs, les parents qui ont la garde et la tutelle ou, à défaut, la personne qui peut prouver être leur représentant légal, peuvent effectuer les démarches.

# QUELS SONT LES DOCUMENTS QUE VOUS DEVEZ PRÉSENTER ?

Vous devez fournir les originaux, et non des photocopies.

## De l'identité de la personne

- Documents d'identité originaux en cours de validité : Carte d'identité, carte de séjour ou passeport.
- Dans le cas des mineurs sans document d'identité, livret de famille ou extrait de naissance.

## De la résidence

Si le logement n'est occupé par aucune personne inscrite au registre municipal:

- Le titre de propriété ou le contrat de location en cours de validité.

Si le logement est occupé par une personne inscrite au registre municipal:

- Autorisation de la personne inscrite au registre municipal qui est titulaire du contrat ou propriétaire

Si vous ne disposez pas d'un titre certifiant la propriété du logement ou si vous vous trouvez dans une autre situation que celle indiquée, comme sans domicile, la mairie vérifiera la résidence :

- Vous devez enregistrer une requête avec les documents d'identité nécessaires, en indiquant l'adresse où vous vivez.

## OÙ EFFECTUER LES DÉMARCHES ?

- Office d'aide aux citoyens (C. Girona, 10).  
Horaires : du lundi au vendredi de 8.30 à 14 h.

**Demandez un rendez-vous préalable en utilisant l'un des moyens suivants :**

- Adresse site Web [www.l-h.cat/citaoac](http://www.l-h.cat/citaoac)
- Téléphone : 010 (gratuit) - (+34) 900100277  
(depuis l'extérieur de L'Hospitalet)

Vous trouverez toutes les informations détaillées sur [seuelectronica.l-h.cat](http://seuelectronica.l-h.cat) > [Trámites \(Démarches\)](#) > [Población \(Population\)](#) > [Padrón Municipal de Habitantes \(Registre municipal des habitants\)](#) et au numéro gratuit d'aide aux citoyens 010.

**Rappelez-vous que l'obtention d'un rendez-vous préalable et les démarches n'impliquent aucun frais.**

# L'Hola!



Telèfon gratuït  
d'atenció ciutadana

[www.l-h.cat](http://www.l-h.cat)